

Service d'entretien Teronet inc

Manœuvre à l'entretien de terrains

Nombre de poste(s) à combler : 6

828 Route Kennedy
Pintendre (Québec)
G6C1A3

TÂCHES

Principales fonctions: étendre de la terre arable, poser des plaques de gazon, planter des fleurs, du gazon, des arbustes et des arbres, et exécuter d'autres tâches afin de collaborer à la construction d'un aménagement paysager et des structures connexes; Tondre le gazon, râtelier, fertiliser et arroser les pelouses, désherber les jardins, tailler les arbustes et les arbres et exécuter d'autres tâches d'entretien sous la surveillance du superviseur; Entretenir les pelouses et le gazon aux abords des routes Utiliser et entretenir des tondeuses, des tracteurs, des scies à chaîne, des cisailles électriques, des couteaux à pelouses, des scies à émonder, des déneigeuses et d'autres outils pour l'entretien des terrains; Pulvériser et répandre, sous surveillance, des produits sur les arbres, les arbustes, les pelouses et les jardins pour les protéger contre les insectes et les maladies; Exécuter d'autres tâches manuelles pour nettoyer et entretenir l'environnement paysager.

EXIGENCES ET CONDITIONS

Niveau d'études : Secondaire
Non terminé

Années d'expérience reliées à l'emploi : 1 à 6 mois d'expérience

Description des compétences : Bonne condition physique

Autres langues ou précisions : Aucune exigence linguistique

Salaire offert : 13,10\$ - de l'heure

Nombre d'heures par semaine : 40,00

Conditions diverses : 3 contrats du 2021-04-15 au 2021-11-15 et 3 contrats du 2021-04-30 au 2021-10-30

Statut d'emploi : occasionnel ou temporaire
temps plein
jour, soir, fin de semaine

Durée de l'emploi : 7 à 9 mois

Date prévue d'entrée en fonction : 2021-04-15

COMMENT POSTULER

Nom de la personne à contacter : Claire Lefebvre (responsable du recrutement)

Moyen(s) de communication : courriel (courrier électronique) : recrutement@arimecanada.com

Précisions additionnelles : SVP Veuillez inscrire le nom de la compagnie dans l'objet de l'envoi, sinon votre candidature ne sera pas retenue.